

COMMUNE DE WITRY-LÈS-REIMS

CG

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°A 2021/270

Travaux rue de la Paix

Le maire de Witry-lès-Reims ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu les dispositions du Code de la route en vigueur et notamment les articles R411-8, R411-25 et R417-9 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la voirie routière et notamment l'article L113-3 ;

Vu la demande par laquelle l'entreprise GOREZ, pour le compte de la CUGR (Communauté Urbaine du Grand Reims) sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de voirie;

Considérant que pour la bonne exécution des travaux de requalification de la rue de la Paix à Witry-lès-Reims pour la période du 17 mai au 12 septembre 2021, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

Article 1 : Du **lundi 2 août au dimanche 12 septembre 2021**, en raison des travaux de voirie entrepris par l'entreprise GOREZ, la circulation et le stationnement de la rue de la Paix, pour la partie située **entre les rues de l'Église et de Fresne**, sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous et selon le plan joint :

- La circulation est interdite,
- Le stationnement est interdit des deux côtés au droit des travaux,
- Un cheminement piéton est matérialisé au droit du chantier,
- La **rue de l'Église** est interdite à la circulation sauf riverains.

Article 2 : **La signalisation de chantier est fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, l'entreprise GOREZ.**

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers qui devront se conformer à la signalisation mise en place.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Witry-lès-Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage.

Fait à Witry-lès-Reims

Le 28 juillet 2021

Le maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "MK", written over the printed name of the mayor.

Michel KELLER



Du 2/08 au 12/09/2021